

Une politique culturelle permet de développer les potentiels et les particularités des espaces et des attraits culturels de chacune des municipalités. Chaque attrait culturel devient ainsi un élément de connaissance du milieu et de reconnaissance de notre culture : un pion sur l'échiquier du développement culturel et touristique montérégien. Mais avant tout un élément de fierté pour la population locale.

Notre politique culturelle se veut donc un outil adapté à son milieu. Un outil visant les municipalités, les intervenants et les artistes de la région, pour le développement de leur qualité de vie et le rayonnement de leurs potentiels culturels.

Le mandat d'intervention culturelle de la MRC

- **Appliquer** et faire le suivi de la politique culturelle et de son plan d'intervention à l'échelle régionale par le biais d'une ressource permanente à la MRC, en lien avec le Conseil de la culture de la MRC et les différents intervenants des municipalités.
- **Assurer** l'intégration du volet culturel aux plans d'urbanisme des municipalités et aux événements, développés sur l'ensemble du territoire.
- **Coordonner** le développement culturel et offrir un soutien relatif à ce développement par une structure culturelle permanente à la MRC : le Conseil de la culture de la MRC de Beauharnois-Salaberry.
- **Contribuer** à la création du patrimoine de demain par la concrétisation d'une série d'actions et de projets divers.
- **Réviser** la politique culturelle et son plan d'action, lors d'une mise à jour aux cinq ans.

Les cinq grandes orientations de la politique culturelle : la volonté de la MRC

L'identification de ces cinq axes découle d'un processus de consultation et de validation auprès de la population et des intervenants du milieu culturel. Elles sont le fruit de l'analyse du diagnostic et ont été validées par les groupes de discussions en 2000. Les cinq grandes orientations générales, touchent simultanément les six familles culturelles. Ces cinq grandes orientations se décrivent comme suit :

- 1. Définir notre spécificité culturelle et affirmer notre identité culturelle.**

- 2. Améliorer la concertation entre les organismes, les individus et les différents acteurs culturels.**
- 3. Munir le territoire de structures et d'infrastructures adéquates et suffisantes pour le développement de notre culture.**
- 4. Susciter et développer l'intérêt envers notre milieu culturel.**
- 5. Protéger et mettre en valeur les composantes culturelles du territoire.**